



RAPPORT ANNUEL 2024



SMICTOM
de la Bièvre

Introduction

En application du Décret du 11 mai 2000, le Président du SMICTOM DE LA BIEVRE propose au Comité Syndical, réuni en assemblée ordinaire, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de traitement des ordures ménagères appelées ci-après « OM » pour l'année écoulée, la collecte étant assurée par les communautés de communes adhérentes dénommées ci-après « EPCI » ; et ce, avant le 30 juin de l'année suivante.

Chaque Communauté de Communes, membre du SMICTOM, devra soumettre le présent rapport à son Conseil Communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1.

Ledit rapport est mis à disposition du public dans les bureaux du SMICTOM situés sur le SITE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS, 113 chemin des Carrières, à PENOL (38260) ainsi que dans chacune des Mairies concernées.

Le public est informé de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant au moins un mois.

Ce rapport est également téléchargeable sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-bievre.fr

Glossaire

BIOGAZ :	Gaz issu de la décomposition des déchets enfouis.
DAE :	Déchets des activités économiques
ISDND :	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LIXIVIATS :	Fraction liquide issue de la fermentation des déchets et de l'eau de pluie traversant le massif.
RECYCLABLES SECS :	Déchets recyclables tels que les emballages ménagers, les papiers, journaux/magazines et le verre.
REFUS DE TRI :	Résidus issus du process de tri des recyclables secs et des ordures ménagères (OM) contenant les indésirables destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.
TGAP :	Taxe Générale sur les Activités Polluantes issue du principe de Pollueur Payeur.
TMB :	Traitement Mécano Biologique. Prétraitement des ordures ménagères, avant enfouissement.
TRANSVAP'O :	Valorisation thermique du biogaz (torchère munie d'un évaporateur afin d'évaporer les lixiviats traités).
TTCR :	Taillis à Très Courte Rotation : Procédé permettant la consommation par les plantes des lixiviats traités.
UTVDM :	Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers.

Sommaire

INDICATEURS TECHNIQUES

Fonctionnement	p. 04
Territoire et compétences	p. 05
La prévention des déchets	p. 06
La communication	p. 07
La collecte des recyclables	p. 08
Les consignes de tri	p. 09
La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie	p. 10
Le traitement des déchets	p. 11
La composition des ordures ménagères	p. 12
Le traitement des ordures ménagères	p. 13
Les refus des déchèteries	p. 14
Le stockage des déchets ultimes	p. 15
Le traitement des biogaz et des lixiviats	p. 16
Les déchets végétaux des déchèteries	p. 18
Impact environnemental du site	p. 18
La biodiversité	p. 19
Synthèse des travaux du site	p. 20
Le tri des recyclables	p. 22
Emploi	p. 24

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service : Marchés publics en cours en 2024	p. 25
Budget, coûts du service et financement	p. 26
Modalités de financement	p. 28

ANNEXES

Annexe n° 1 - Synthèse des tonnages des Communautés de Communes adhérentes et du SMICTOM	p. 29
Annexe n° 2 - Synthèse des flux gérés par le SMICTOM	p. 35

Le SMICTOM:

Fonctionnement

Le Syndicat Mixte « SMICTOM DE LA BIEVRE (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a son siège à PENOL, 113 Chemin des Carrières, sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers depuis le 01/07/2012.

Le SMICTOM, initialement, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre, a été créé en 1980.

Il a pour objectif de mettre en œuvre une **gestion globale et moderne du traitement des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Le Syndicat Mixte de la Bièvre regroupe 5 Communautés de Communes

- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes entre Bièvre et Rhône (Secteur Ex-territoire de Beaurepaire)
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère (uniquement les communes de La Rivière, Montaud et St-Quentin/Isère)



Le SMICTOM est géré par un **Comité Syndical composé de 36 délégués élus** à raison de 1 délégué par tranche de 3 000 habitants (*population INSEE*) avec un **minimum de 2 délégués par communauté adhérente.**

Le Bureau est constitué de :
1 Président
4 Vice-présidents

Le SMICTOM de la Bièvre, c'est aussi une équipe opérationnelle (administrative et technique) composée de 3 personnes qui gèrent : Administration et finances, gestion des recyclables, traitement des déchets et communication.






Territoire et compétences

88 Communes

110 641 habitants



Le SMICTOM assure en 2024 :

-  **Le traitement des ordures ménagères et des refus de déchèterie pour tout le territoire**
-  **Le tri et recyclage des emballages, papiers et verre pour :**
Le Massif du Vercors,
Bièvre Est,
Bièvre Isère,
Entre Bièvre et Rhône,
-  **La collecte sélective en points d'apports volontaire pour :**
Entre Bièvre et Rhône.



La collecte des ordures ménagères et des recyclables ainsi que la gestion des déchèteries sont assurées par les Communautés de Communes

La prévention des déchets

Depuis le 01 janvier 2024, la prévention des déchets est organisée par les Communautés de Communes adhérentes.

La loi AGEC fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant de 15% d'ici 2030.

Bilan des tonnages totaux des adhérents du SMICTOM (hors SMVIC)

Bilan des tonnages	Emballages et Papiers	Verre	Ordures ménagères	Refus de déchèterie	Total
tonnages 2010	3 476	3 147	24 367	9 214	40 204
tonnages 2024	4 182	3 920	19 942	7 854	35 897
Progression	+ 20,3%	+ 24,6%	-18,2%	-14,8%	-10,7%

Bilan des Performances totales des adhérents du SMICTOM (hors SMVIC)

Bilan des performances en kg/habitant	Emballages et Papiers	Verre	Ordures ménagères	Refus de déchèterie	Total
Performances 2010 Population 95 683 habitants	36,3	32,9	254,7	96,3	420,2
Performances 2024 Population 108 905 habitants	38,4	35,9	183,1	71,9	329,3
Progression	+ 5,8%	+ 9,1%	-28,1%	-25,3%	-21,6%

Indice de réduction des déchets

Le tonnage des ordures ménagères et des déchets assimilés produit en 2010 et traité par le SMICTOM de la Bièvre correspond à l'indice 100. Le calcul de l'indice pour l'année 2024 est réalisé comme suit :

$$\text{Indice 2024} = \frac{\text{Tonnage 2024} \times 100}{\text{Tonnage 2010}} = \frac{35\,897 \times 100}{40\,204} = 89,28$$

L'indice 2024 est inférieur à 100, ce qui s'explique par une baisse constante, d'année en année, des tonnages traités que sont les Ordures Ménagères et les Refus des déchèteries.

La communication

L'année 2024 a été largement consacrée au changement de consignes de tri. En effet, depuis le 01 janvier 2024 tous les emballages et tous les papiers sont collectés ensemble dans le conteneur jaune.

Le **logo 100% RECYCLAGE** a été spécialement créé pour l'occasion et appliqué sur une multitude de support, accompagnant les nouvelles consignes.

Ainsi le **journal annuel d'informations « A propos du tri »** qui présente les résultats de la collecte sélective, les techniques de valorisation des déchets et toutes les actions engagées par le SMICTOM a été diffusé à près de **51 000 foyers**.

Chaque foyer a également reçu un courrier explicatif des changements et les consignes ont été modifiées sur 299 conteneurs pour la collecte des papiers et 770 conteneurs pour les emballages.

10 000 sacs de précollecte ont été mis à disposition des Communautés de Communes pour les nouveaux habitants et pour distribuer lors de manifestations.



Journées Portes Ouvertes 2024

👉 Près de 250 visiteurs

Les **Portes Ouvertes** du SMICTOM de la Bièvre ont lieu chaque année au mois de septembre.

Sans inscription, elles permettent à tous de visiter l'ensemble du site et de suivre le parcours des déchets, du traitement des ordures ménagères jusqu'à l'enfouissement.

SMICTOM DE LA BIEVRE
Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers et
Centre de stockage de la Bièvre

PORTES OUVERTES

Samedi
21
Septembre
2024

de
10h à 12h
et de
14h à 17h

Visite guidée des
installations
Village recyclage
Spectacle itinérant
Tombola

Pour plus de renseignements
www.smictom-bievre.fr
04 74 93 92 30
113 chemin des Carrrières 38260 Penol
N 45° 21.949 E 5° 11.508

SMICTOM
de la Bièvre

Le village recyclage permet de prendre des informations sur le recyclage, la réduction des déchets et le compostage en partenariat avec les Communautés de Communes, la Ressourcerie, l'association des Amis des Lombrics et l'atelier STILOOP. En 2024, Le clown PLASTICOS à accueilli les visiteurs sur le village.



La collecte des recyclables



Depuis le 01 janvier 2024, les emballages et les papiers sont collectés en mélange en point d'apport volontaire sur tout le territoire du SMICTOM de la Bièvre. Les consignes de tri sont identiques.

Les collectes sont assurées par les Communautés de Communes, excepté le secteur de l'ex-territoire de Beurepaire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône qui est collecté par le SMICTOM de la Bièvre par l'intermédiaire d'un prestataire.

La collecte des PAV de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

52 Points d'Apport Volontaire sont en place au 31/12/2024

⇒ 58 conteneurs à verre,

⇒ 157 conteneurs à emballages et papiers, soit 1 conteneur pour 102 habitants

La collecte des emballages et papiers a été réalisée 2 fois par semaine par l'entreprise MINERIS via un camion grue type EVOLUPAC.

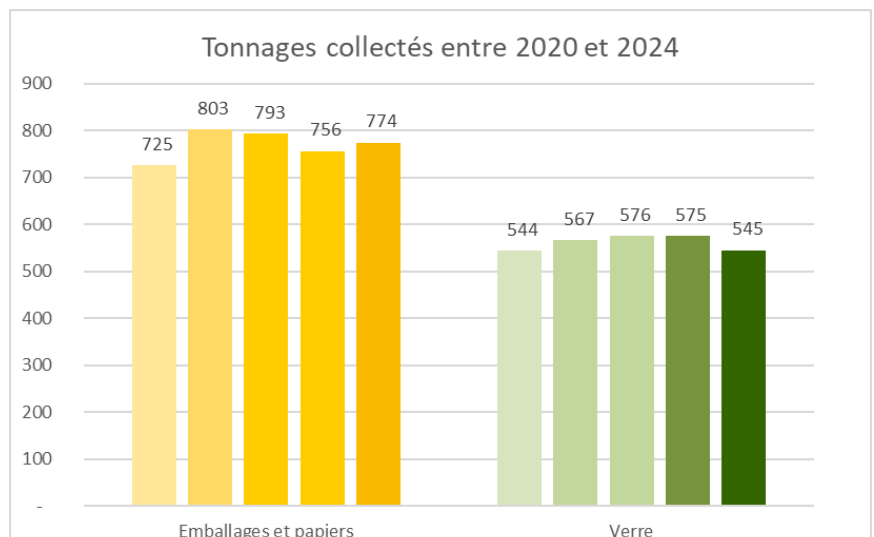
La collecte du verre est réalisée par la société GUERIN.

Les colonnes font l'objet d'un lavage extérieur haute pression à eau chaude, une fois par an au mois de mai par l'entreprise SERFIM Recyclage.



Par ailleurs, les consignes ont été modifiées sur tous les conteneurs entre les mois de février et mars 2024 par l'entreprise ECOSTOCK, pour les conteneurs à papiers, et l'entreprise SERFIM Recyclage pour les conteneurs à emballages.

👍 Les tonnages collectés par le SMICTOM sont stables sur cinq ans pour le verre et en augmentation de 7% pour les emballages et papiers



Les Consignes de tri



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

- Inutile de laver les emballages !
- Aplatissez-les
- Bien les vider



Toutes les bouteilles en plastique

Tous les pots, boîtes et tubes en plastique



Toutes les barquettes et tous les films



Tous les aérosols, bouteilles, boîtes, tubes et petits emballages en métal



Toutes les briques alimentaires



Tous les emballages en carton

**Déposez-les EN VRAC,
pas en sac !**



Les journaux et magazines



Les prospectus et publicités



Les catalogues



Les enveloppes, courriers,
lettres et feuilles



Les cahiers et livres

Bien retirer le film plastique entourant certaines revues



NE PAS METTRE :



Ordures ménagères



Chaussures et textiles



Objets divers
en plastique



Mouchoirs en papiers,
essuie-tout,
couches-culottes



Papiers gras
et sales



Gros cartons



Emballages avec
des restes de
nourriture



LE VERRE

- Pas de couvercle ni de bouchon
- Bien les vider



Les pots, bocaux et flacons en verre



Les bouteilles en verre



NE PAS METTRE :



Vaisselle cassée



Ampoules et néons



Pots de fleurs

Retrouvez tous les Points de Tri sur le site internet du SMICTOM :
<http://smictom-bievre.fr/trouver-les-points> ou sur l'appli « Guide du tri »

La collecte des ordures ménagères et des refus de déchèterie

Les ordures ménagères et les refus issus des déchèteries sont collectés par les Communautés de Communes adhérentes. Le SMICTOM de la Bièvre se charge de leur traitement.

En 2024, ce sont **21 234 tonnes d'ordures ménagères et 7 832 tonnes de refus des déchèteries** qui ont été acheminées au SMICTOM.



On observe une légère augmentation des ordures ménagères en 2024 et une forte baisse des refus de déchèteries.

Bilan 2024 des tonnages adhérents

Tonnages d'ordures ménagères		Ecart 2024/2023
Bièvre Isère Communauté	11 191 t	+ 3 %
Communauté de Communes de Bièvre Est	4 417 t	- 2 %
Communauté de Communes du Massif du Vercors	2 540 t	- 2 %
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 794 t	+ 1 %
Saint Marcellin Vercors Isère	480 t	0%
TOTAL ordures ménagères des adhérents	20 422 t	+ 1 %



La production d'ordures ménagères des habitants du SMICTOM représente **183 Kg/habitant en 2024**



C'est 3 kg de moins que la médiane de la Région Auvergne Rhône-Alpes en habitant mixte rural

Tonnages des refus de déchèterie		Ecart 2024/2023
Bièvre Isère Communauté	4 453 t	- 25 %
Communauté de Communes de Bièvre Est	1 405 t	+ 13 %
Communauté de Communes du Massif du Vercors	964 t	+ 1 %
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	1 032 t	+ 1 %
TOTAL refus de déchèteries des adhérents	7 854 t	- 14 %

Le site de traitement du SMICTOM accepte les ordures ménagères et les refus de déchèterie d'autres secteurs sous convention. Cela représente en 2024 :

- ⇒ 812 tonnes d'ordures ménagères de SMVIC, de Vienne Agglo et du Camp militaire de Chambaran.
- ⇒ 5 336 tonnes de Déchets des Activités Economiques.

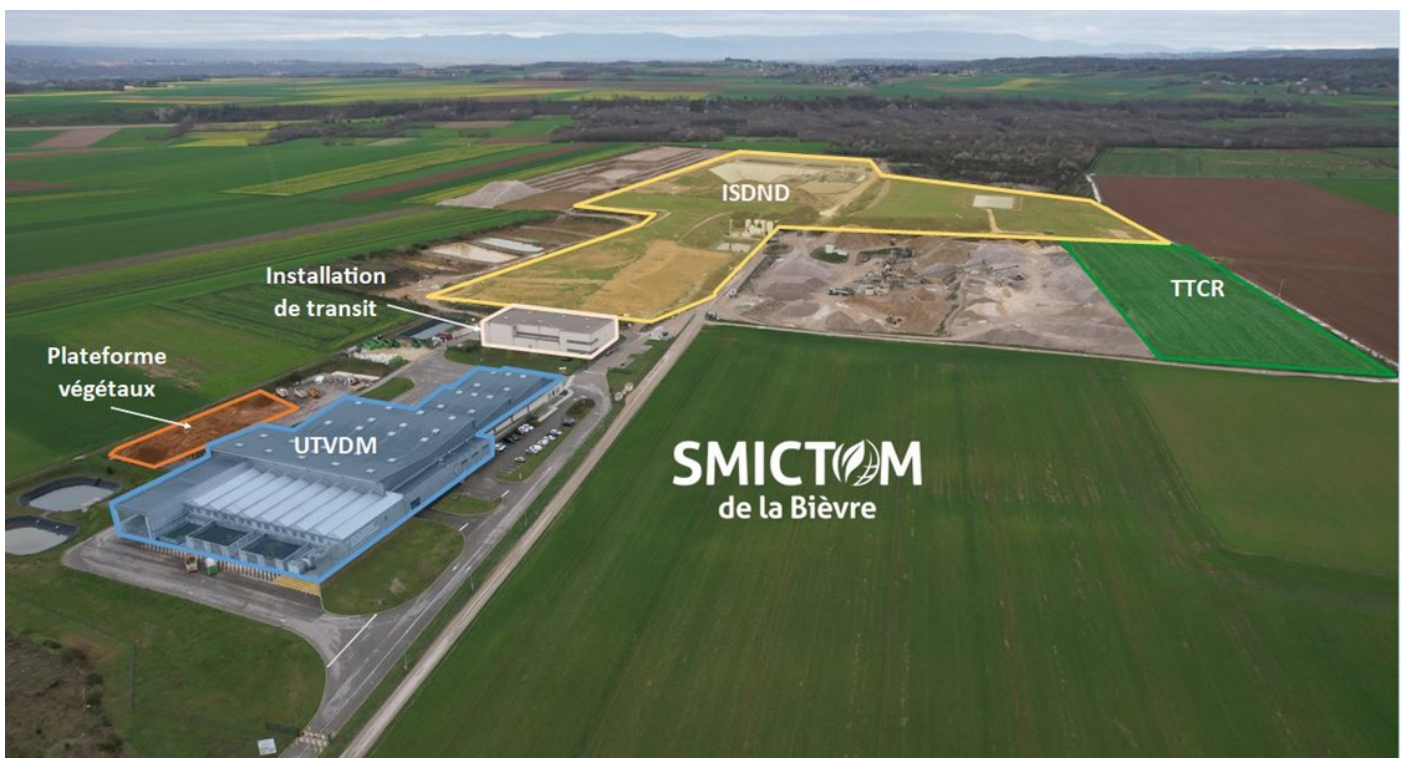
Le SMICTOM:

Le traitement des déchets

Le site de traitement des déchets ménagers est situé au 113 chemin des carrières, sur un ensemble parcellaire de près de 26 ha, propriété du SMICTOM et environ 5 ha loués à la Commune de PENOL.

Il regroupe plusieurs installations :

- ⇒ L'UTVDM pour le prétraitement des ordures ménagères,
- ⇒ L'ISDND pour l'enfouissement des refus de déchèterie et des ordures ménagères traitées,
- ⇒ Une installation de transit des emballages et des papiers avant envoi en centre de tri,
- ⇒ Une installation de broyage des déchets verts pour une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère,
- ⇒ Des installations de traitement des biogaz et lixiviats de l'ISDND.



Le SMICTOM est propriétaire des installations et réalise les investissements.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise SERFIM RECYCLAGES selon le Marché Public Global de Performances attribué en janvier 2022 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

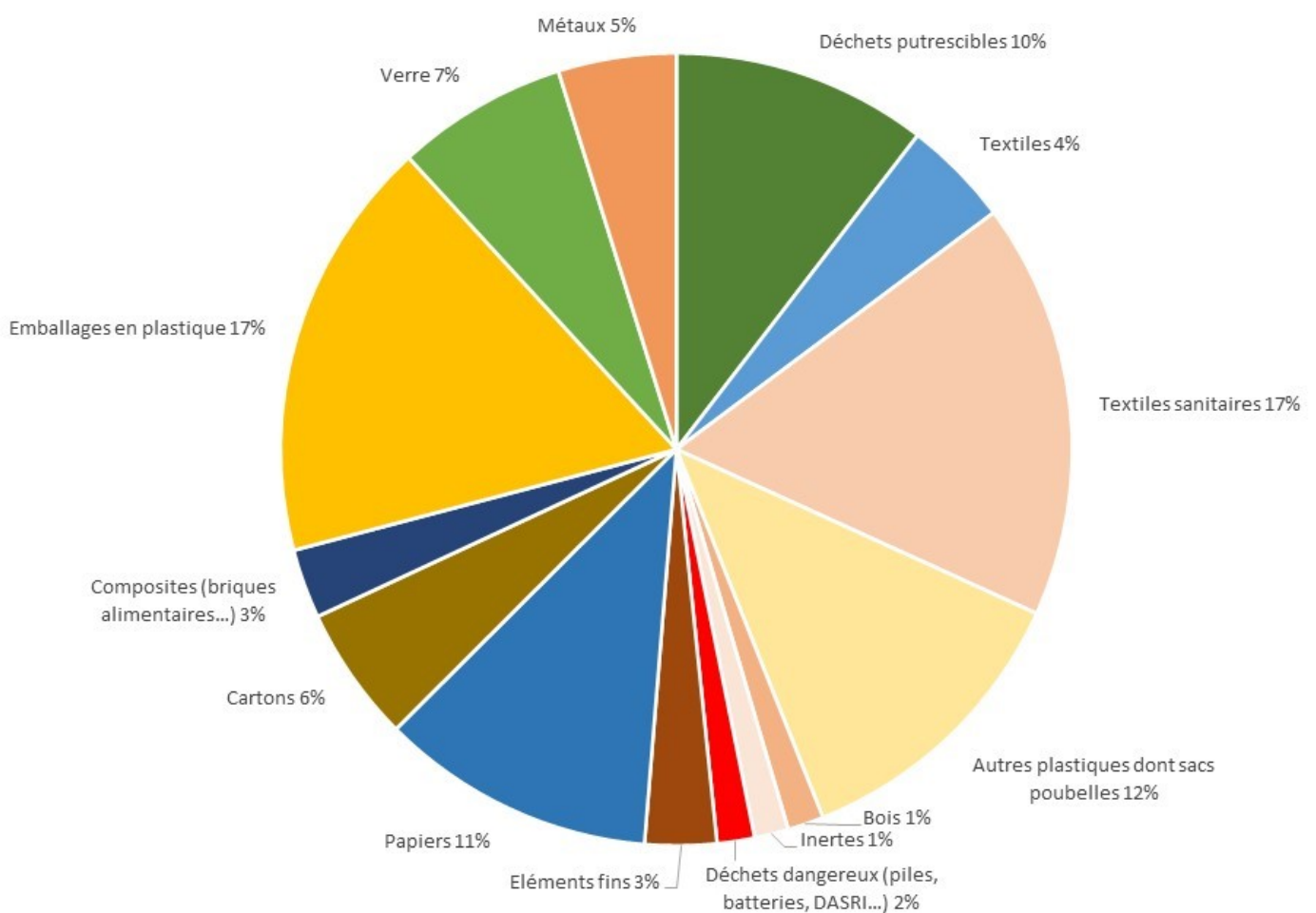
La composition des Ordures Ménagères

Le SMICTOM analyse régulièrement la composition des ordures ménagères du territoire.

Les caractérisations réalisées en 2023 et 2024, selon la norme AFNOR NF X30-408 par le bureau d'études INDDIGO permettent de déterminer :

- ⇒ La part de matériaux potentiellement recyclables
- ⇒ La part de matière organique biodégradable
- ⇒ La part de matière non valorisable dit ultime

Composition moyenne des ordures ménagères :



Le traitement des Ordures Ménagères

Les ordures ménagères qui arrivent sur le site du SMICTOM sont traitées par l'unité de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers - **UTVDM**.

Mise en service depuis août 2012, il s'agit d'une unité de **tri-stabilisation**.

Après réception des ordures ménagères, les matières fermentescibles sont séparées afin de les stabiliser avant enfouissement.

Quelques matériaux valorisables sont extraits comme l'acier, l'aluminium, les PEHD et PET pour être recyclés. Les matières fermentescibles sont stockées pendant quelques semaines dans des compodômes pour ainsi perdre leur humidité et activer la fermentation qui dégrade les déchets.

Cette solution de traitement a pour avantage de réduire la quantité de matière résiduelle, dont la matière organique, à enfouir dans l'installation de stockage et ainsi limiter les gaz à effet de serre.



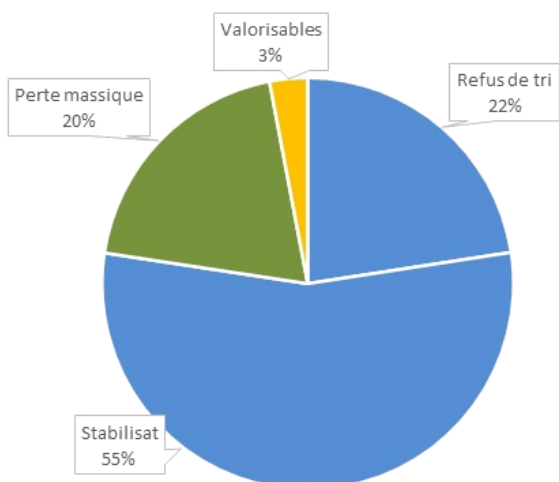
Séparation des matières fermentescibles et des valorisables



Compodômes

La réduction par prétraitement des ordures ménagères atteint 23% du tonnage entrant en 2024

Tonnages traités	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Tonnages d'ordures ménagères Entrants	22 263 t	21 286 t	21 234 t
Matériaux valorisables extraits	- 609 t	- 693 t	- 634 t
Matériaux non valorisables	9 339 t	5 240 t	4 792 t
Produits organiques stabilisés	8 033 t	10 532 t	11 642 t
Perte massique	- 4 281 t	- 4 821 t	- 4 166 t
Tonnages sortants à enfouir	17 373 t	15 772 t	16 434 t



Valorisables	Tonnages	Destination
Acier	268 t	NEGOMETAL 26-Romans/Isère
Aluminium	33 t	REGAL-AFIMET 60-Compiègne
PET	268 t	PLASTIPAK PACKAGING France 39-Bière
PEHD	37 t	PAPREC PLASTIQUE 21-Dijon

Les refus de déchèteries

Les refus de déchèteries sont les déchets dits d'encombrants pour lesquels il n'y a pas de solution de recyclage.

Le SMICTOM accueille les bennes d'encombrants de 14 déchèteries du territoire. Les déchets sont enfouis dans le centre de stockage.

Le vidage des bennes est filmé afin de vérifier leur composition. Pour compléter la surveillance, le SMICTOM organise chaque année des caractérisations des bennes de tout-venant de déchèteries dans le cadre de l'application du décret n°1199-2021 relatif à l'élimination des déchets non dangereux en ISDND.

Depuis les premiers prélèvements en 2022, aucune benne n'a fait l'objet de dépassement des seuils autorisés.

Les chargements doivent répondre aux exigences suivantes :

Dates	Métal	Plastiques	Verre	Bois	Fraction minérale inerte (béton, briques, tuiles, céramiques et pierres)	Papiers	Plâtre	Biodéchets	Textiles	Cumul de toutes les catégories
janv-22	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 50 %	< 50 %	< 50 %	-	-
janv-24	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 50 %	< 50 %	< 30 %	-	-
janv-25	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 50 %	< 50 %	< 30 %	< 30 %	< 70 %
janv-28	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 30 %	< 50 %	< 50 %	< 30 %	< 30 %	< 50 %

Caractérisation des bennes de refus de déchèterie par Intelligence Artificielle



Composition moyenne des refus de déchèterie 2024

Papiers	7,0 %
Métal	2,3 %
Plastiques valorisables soumis à REP	12,4 %
Verre	0,1 %
Bois	5,1 %
Fraction minérale inerte	0,4 %
Plâtre	13,4 %
Biodéchets	0,1 %
Textiles	1,2 %
Autres non valorisables	57,9 %



Le stockage des déchets ultimes

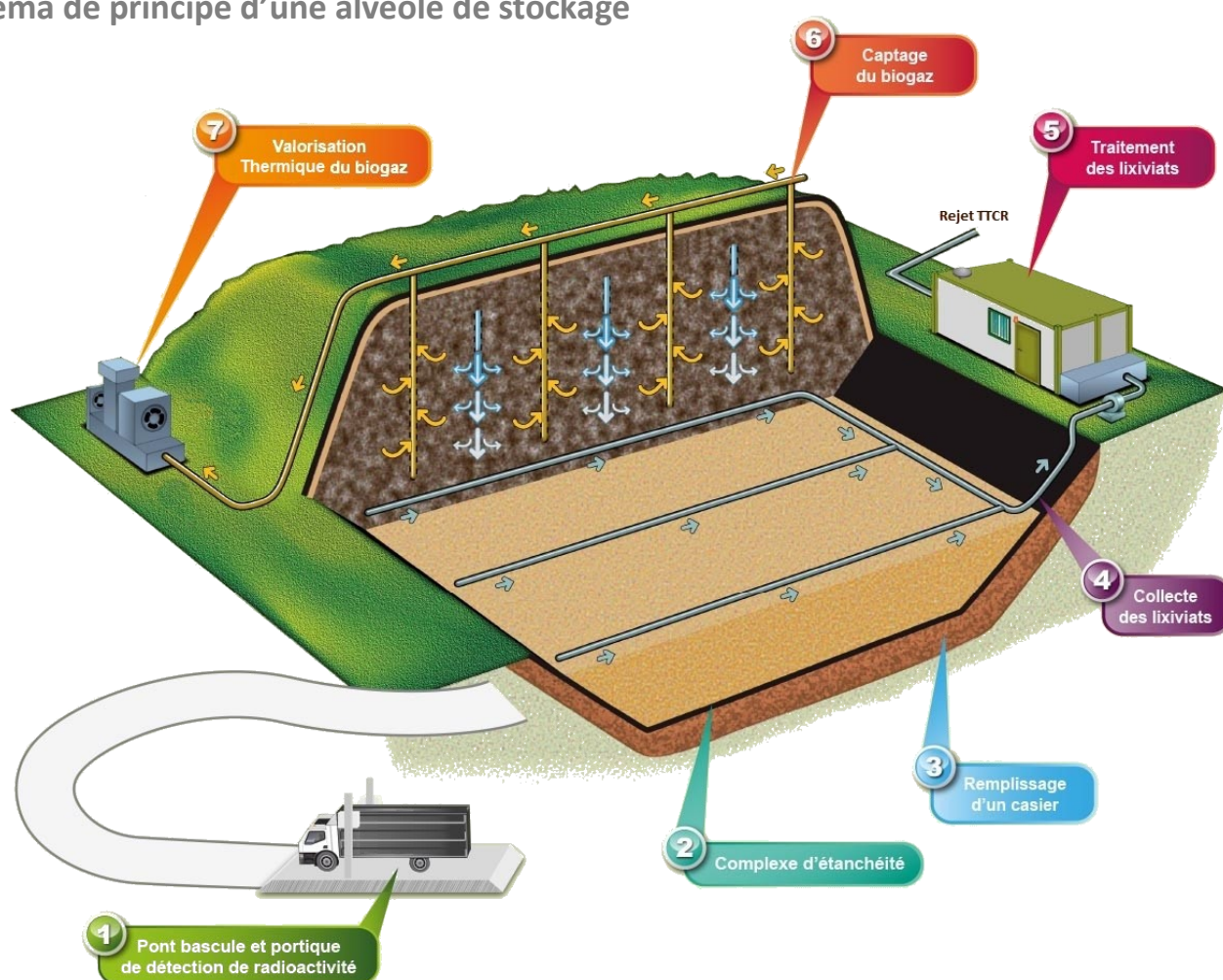
Les déchets issus de l'UTVDM et les refus de déchèterie sont enfouis dans les alvéoles de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux—ISDND.

Le 08 avril 2020, l'arrêté Préfectoral n°2020-04-08 autorise l'extension de l'exploitation de ISDND jusqu'au 31 décembre 2033.

L'ISDND ne reçoit que les déchets ultimes : les refus de l'UTVDM, les refus des déchèteries gérées par les Communautés de Communes membres du SMICTOM et les Déchets d'Activités Economiques sous convention.

L'installation est autorisée à accueillir 30 000 t de déchets par an.

Schéma de principe d'une alvéole de stockage



Bilan des tonnages traités	Année 2022	Année 2023	Année 2024	2024/2023
Ordures Ménagères après traitement	17 373 t	15 772 t	16 434 t	+ 4 %
Refus des déchèteries	9 441 t	9 153 t	7 854 t	- 14 %
Déchets des Activités Economiques	2 582 t	1 683 t	5 336 t	+217 %
TOTAL tonnages déchets ultimes enfouis	29 395 t	26 608 t	29 624 t	+ 11 %

Le traitement des biogaz et des lixiviats

Les gaz et liquides issus du site d'enfouissement sont collectés via un réseau de drains et dirigés vers une installation de traitement.

Le traitement des biogaz

Le biogaz est valorisé via un transvap'O : Le biogaz est utilisé pour évaporer une partie des lixiviats issus de la nanofiltration (Perméats).

Cette méthode, évitant la consommation d'énergie complémentaire, permet d'obtenir une baisse importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

En 2024, le montant de la TGAP est de 59€/tonne enfouie au lieu de 65€/tonne enfouie sans valorisation.

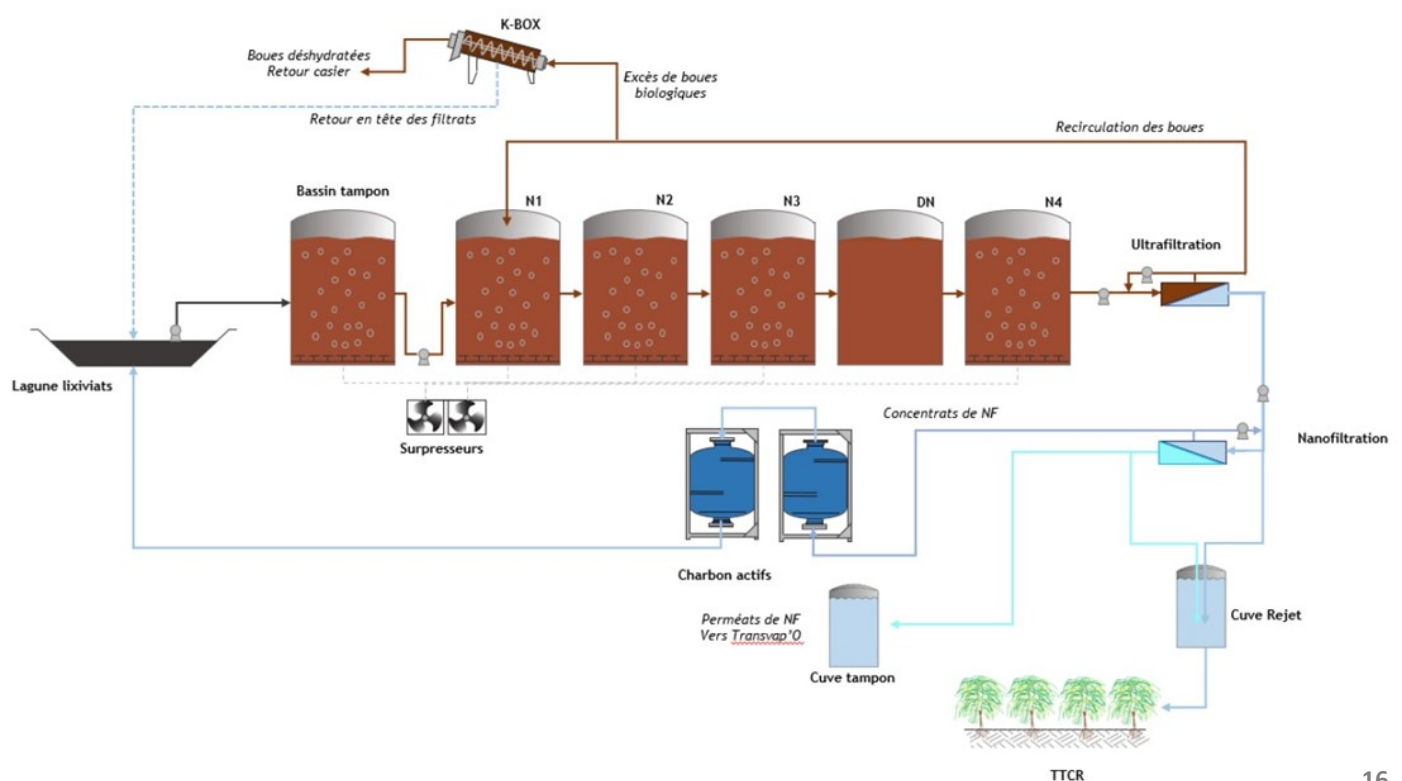
Cela représente une économie de 118 499 €.



Ainsi, 90,7% du biogaz a été valorisé, soit 4 182 128 m³ de biogaz. Ceci a permis d'évaporer 1 204 m³ de perméats, pour un fonctionnement de 8 713 heures. La torchère de secours a fonctionné essentiellement pour des opérations de maintenance et en marche forcée (fonctionnement préventif) pour 25 heures et pour 8 921 m³ de biogaz brûlés.

Le traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les jus issus du centre d'enfouissement (percolation des massifs de déchets par les eaux de pluie). Ils sont traités sur le site via une station biologique selon le synoptique ci-dessous.

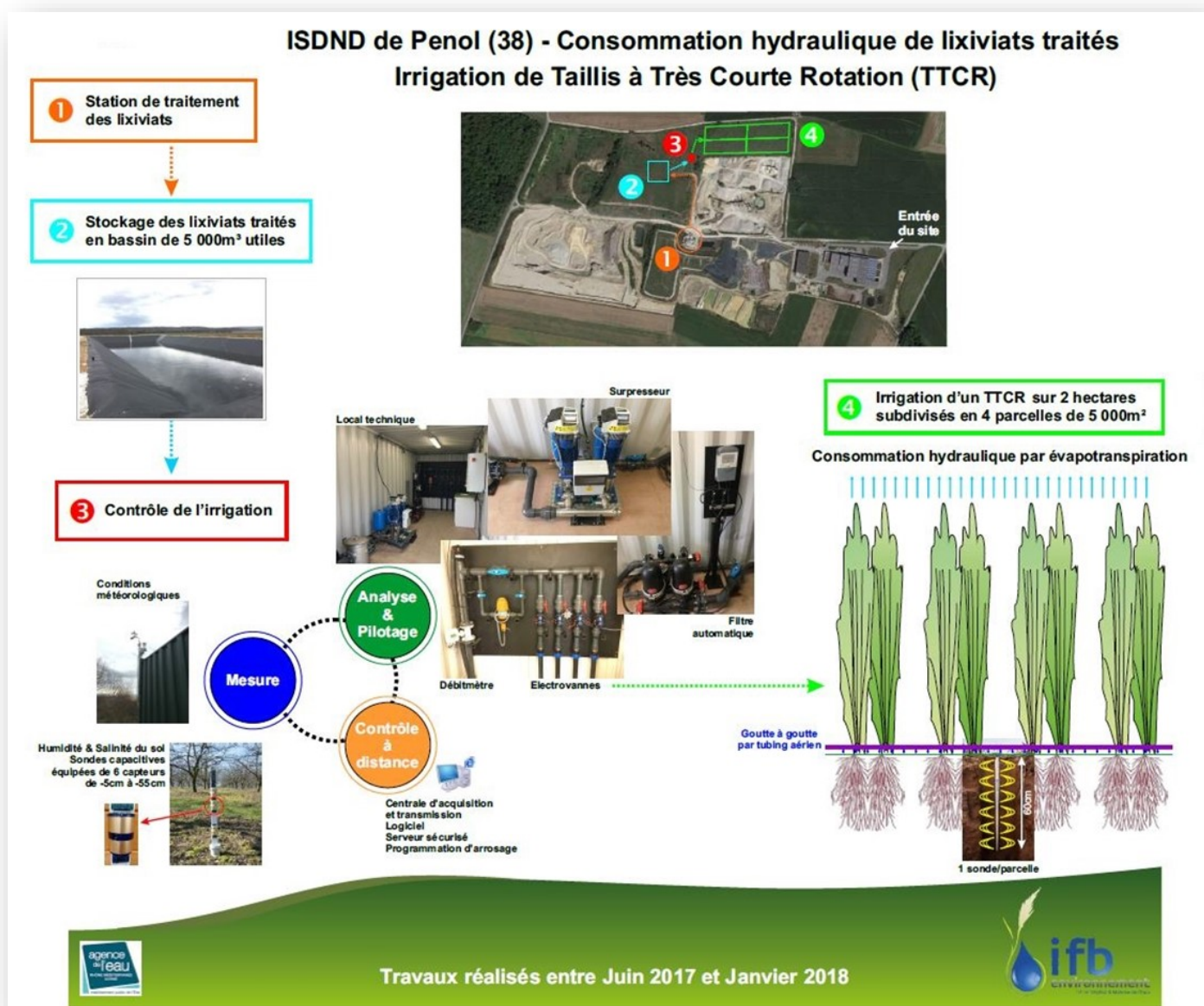


Il reste à l'issue du traitement des 16 297 m³ de lixiviats :

- ⇒ 93,5 tonnes de boues déshydratées qui sont enfouies dans l'ISDND
- ⇒ 1 204 m³ de perméats qui sont évaporés par le transvap'O
- ⇒ 13 910 m³ d'eaux traitées stockées dans un bassin tampon. Ce dernier alimente le TTCR, Taillis à Très Courte Rotation, composé de saules et de robiniers.

Le TTCR, d'une surface de 2 ha consomme la totalité des eaux traitées entre les mois de mars et de novembre.

Le site de traitement des déchets de PENOL est un site Zéro Rejet liquide.



Les déchets végétaux des déchèteries

Depuis 2004, la valorisation des végétaux provenant d'une partie des déchèteries de la Communauté de Communes de Bièvre Isère (La Côte Saint André, Nantoin, Viriville, Roybon) se fait à Penol sur une plateforme où ils sont stockés et broyés.

Les végétaux ainsi broyés sont acheminés sur la compostière de Montremond à SAINT-BARTHÉLEMY (38).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Végétaux	2 520 t	2 997 t	2 577 t	2 644 t	2 150 t	2 504 t	2 429 t

Impact Environnemental du Site

La Certification Environnementale ISO 14001

Le Système de Management Environnemental (SME) sur le site de Traitement et de Valorisation des Déchets de Penol est validé par la certification ISO 14001, obtenue pour 3 ans et renouvelée en juillet 2024. Un audit de suivi a lieu chaque année par un organisme extérieur.

Par cette certification, Le SMICTOM montre sa détermination à maîtriser les enjeux environnementaux, sociaux et économiques pouvant être générés par ses activités en définissant un certain nombre d'actions stratégiques concernant la réglementation, la performance environnementale, la communication, la valorisation et la préservation de l'environnement, en étroite collaboration avec ses exploitants.

Les orientations stratégiques territoriales et la politique environnementale du SMICTOM de la Bièvre sont disponibles sur le site www.smictom-bievre.fr



Exemple d'action du programme de management environnemental :

Objectif de réduction de 5 % des consommations de carburants globales annuelles pour le fonctionnement des installations :

- 17 %

En 2024, baisse globale de 17% sur les 2 dernières années pour l'enfouissement liée aux équipements, à la conduite et également aux conditions d'exploitations.

Les mesures réglementaires

Des mesures réglementaires sont effectuées chaque année : analyses de la nappe phréatique sous le contrôle de la DREAL, drainage et collecte du biogaz avec valorisation, traitement et analyse des lixiviats, conformément à la réglementation en vigueur. Tous les résultats des analyses montrent des valeurs en dessous des normes en vigueur.

La biodiversité

La prolongation de l'exploitation s'accompagne de mesures en faveur de la protection de la Biodiversité. Ces mesures sont décrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2020-04-08 du 08 avril 2020. Le bureau d'étude en génie écologique ACER CAMPESTRE, accompagne le SMICTOM, pour leurs mises en œuvre et leurs suivis.

Ainsi plusieurs aménagements ont été réalisés : hibernaculums, mares, gravière et échappatoires pour la petite faune.



Plantation de de **220ml de haies** composées de 980 pieds arbustes et arbres locaux sur un ancien casier ainsi qu'à l'entrée du site : Prunelier, aubépine, cornouiller, troène, viorne lantane, érable champêtre, érable de Montpellier, faux merisier, chêne pubescent, micocoulier, charme commun.

Les espèces cibles sont les oiseaux , les petits mammifères et les reptiles.



Une **prairie mésophile de 4000 m²** a été réalisée à l'entrée du site pour accueillir oiseaux, reptiles et hérissons.

La récupération de branchages morts et de gros galets ont permis la création d'un **hibernaculum** en bordure de prairie.

Une lutte contre les **espèces invasives** est menée en parallèle. L'ambrosie est fauchée avant la montée en fleur de la plante, un pied de renouée du japon sur le TCCR et deux robiniers faux acacias en limite de prairie ont été arrachés.

Un calendrier annuel d'intervention pour l'entretien des milieux et aménagements écologiques est établi et suivi par un écologue.

Le site n'abrite pas d'habitats naturels remarquables, ni d'espèces végétales d'intérêt patrimonial cependant des espèces à enjeu de conservation sont observées :

- ⇒ Avifaune : le bruant proyer, l'alouette des champs, la linotte mélodieuse, le chardonneret élégant, la tourterelle des bois, la pie-grièche écorcheur, le tarier pâtre, la fauvette grisette et le verdier d'Europe,
- ⇒ Amphibiens : le crapaud calamite et l'alyte accoucheur,
- ⇒ Mammifères : le lapin de garenne et le hérisson d'Europe,
- ⇒ Chiroptères : le murin de Bechstein, le murin à moustaches, le murin à oreilles échancrées, le noctule de Leisler, l'oreillard gris, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Nauthusius, la pipistrelle pygmée et la sérotine commune,
- ⇒ Insectes : le sphinx de l'Epilobe, l'agrion nain.
- ⇒ Reptiles : quelques espèces à faible enjeu de conservation.

Synthèse des travaux du site

Période	Type de travaux
1 ^{er} trim 2024	Ouverture du nouveau quai de vidage du casier 6 et début d'exploitation des alvéoles 4 et 5 Arrêt d'exploitation des alvéoles 1, 2 et 3 Préparation d'une dalle pour les géotubes (pressage des boues biologiques) Couverture provisoire en matériaux inertes des alvéoles 1, 2 et 3
2 ^{ème} trim 2024	Couverture en Covertop des alvéoles 1, 2 et 3 Création des fossés et gestion des eaux pluviales Prolongation du réseau principal de captage biogaz du casier 6 Réalisation du nouveau réseau de captage biogaz des alvéoles 4, 5 et 6 Travaux de reprofilage du casier 1 (couverture définitive) et création des fossés périphériques Travaux d'étanchéité du casier 1 (géosynthétique bentonitique + géocomposite de drainage et filtration)
3 ^{ème} trim 2024	Couverture en terre de l'étanchéité du casier 1 Remplissage des fossés du casier 1 en galets Réalisation et pose du nouveau réseau de dégazage du casier 1 Végétalisation du casier 1 par hydroseeding Création et raccordement de TD13 (tranchée drainante) Création et raccordement de TD11 (tranchée drainante) Début d'exploitation de l'alvéole 6 (suite incendie de juillet) Broyage des casiers 4 et 5
4 ^{ème} trim 2024	Pose d'un drain de collecte biogaz au nord du casier 1 Réalisation et connexion des tranchées drainantes supérieures TD1", TD2" et TD3"

Couverture en covertop des alvéoles 1, 2 et 3 du casier n°6



Couverture Finale du casier 1

Travaux de reprofilage du casier 1 (couverture définitive) et création des fossés périphériques



Travaux d'étanchéité du casier 1 (géosynthétique bentonitique + géocomposite de drainage et filtration)



Réalisation et pose du nouveau réseau de dégazage du casier 1





Le tri des recyclables

Une fois collectés sur les points d'apport volontaire, le papier et les emballages à recycler de la CCBE, CCBI et CCEBER (Le verre est livré directement au recycleur) arrivent sur l'installation de transit à PENOL.

Le SMICTOM externalise le tri des emballages et papiers en mélange au centre de tri mécanique TRIVALO 69 de PAPREC à SAINT-PRIEST.

La société TRANS'AL assure le transfert des emballages de PENOL vers le centre de tri.

Les emballages et papiers collectés en mélange sur la Communauté de Communes du Massif du Vercors sont également triés chez PAPREC à SAINT-PRIEST.

Performances en kg/habitant/an	Progression 2024/2023
74,3 kg/habitant/an	+ 1,5 %

La performance de collectes des emballages, papiers et verre en Auvergne Rhône Alpes est de 82 kg/habitant/an soit près de 8 kg de plus que les habitants du SMICTOM.



Les refus issus du tri des emballages représentent 1150 tonnes soit le quart des recyclables hors verre.

Ces refus ont un coût de traitement élevé car transportés, triés et au final incinérés.

Il est nécessaire d'être tous vigilants à ne mettre que des emballages et des papiers dans les conteneurs de tri.

Tonnages transférés en centre de tri	2023	2024
Tonnages d' emballages et papiers transférés depuis le site de Penol pour la CCEBER, la CCBI et la CCBE	3 191 t	3 388 t
Tonnages d' emballages et papiers en mélange transférés depuis le site de Villard de Lans pour la CCMV	743 t	794 t

75 %

C'est le taux de recyclage cumulé des emballages des habitants du SMICTOM en 2024 (matériaux issus du tri sélectif, récupération des métaux des ordures ménagères et cartons de déchèteries).

C'est plus que les objectifs nationaux de 65% en 2025 et 70% en 2030.

Seul point négatif à améliorer, on ne recycle que 36% des emballages en plastique.

Destinations et tonnages des matières triées



87 % des tonnages d’emballages, papiers et verre sont recyclés en France
 Les 13% restants en Europe

Tonnages recyclés	2023	2024	Différence 2024/2023
Emballages en acier	175	204	+ 17%
Emballages en aluminium	35	49	+ 40%
Emballages en plastique	481	673	+ 40%
Briques alimentaires	81	86	+ 6%
Emballages fibreux	2 143	2015	- 6%
Papiers (JRM+GM)	1 423	1086	- 24%
Verre	3 987	4042	+ 1%
Total	8 325	8 155	- 2%

Emploi

Le traitement des ordures ménagères, refus de déchèterie, la prévention et le tri génèrent de nombreux emplois répartis ainsi

Employés par la collectivité : 2,9 Equivalents Temps Pleins

- 1 Directeur à temps plein,
- 1 rédacteur principal 1ère classe (Administration générale, Finances) à 0.90 ETP,
- 1 technicien territorial principal 1ère classe (Collecte sélective et tri) à temps plein.

Emplois générés par les activités sous-traitées

UTVDM : 8 ETP

- 1 responsable d'exploitation,
- 1 responsable de site,
- 1 chargé de mission QSE,
- 1 responsable de projet, coordonnateur,
- 2 conducteurs d'engin,
- 1 conducteur de ligne,
- 1 chauffeur PL.

ISDND : 3 ETP

- 1 responsable « exploitation ISDND »,
- 1 conducteur d'engin assurant le compactage des déchets,
- 1 technicien chargé des travaux et des contrôles liés à l'exploitation (réseaux biogaz et lixiviats, suivi valorisation biogaz, maintenance Transvap'O ...).

Installation de transit : 2,4 ETP

- 1 cariste conducteur de presse,
- 0,6 agent d'entretien,
- 0,4 agent administratif,
- 0,4 responsable de site.

Centre de Tri PAPREC à Saint Priest : 4,25 ETP

- 0,5 Conducteur d'engins (cariste/conducteur chargeuse) et agent de quai (réception/ expédition):
- 2,5 Trieurs
- 0,75 Technicien et agent d'entretien/ maintenance
- 0,5 Encadrant et administratif

Collecte et entretien des PAV sur les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône : 1 ETP

- 1 ETP conducteurs,

Traitement des lixiviats et gestion du TCCR : 0,8 ETP

- 0,4 ETP Technicien exploitation,
- 0,4 ETP Technicien maintenance.

22,35
équivalents
temps-plein

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service : Marchés publics en cours en 2024

Prestations	Entreprises titulaires	Dates de début et fin de contrat	Montant du marché
Exploitation UTVDM, ISDND, Plateforme de transfert et broyage des déchets verts , Valorisation du Biogaz	Groupement SERFIM Recyclage – SERPOL	Du 01/01/2023 au 31/12/2027	16 563 077 € HT
Traitement Lixiviats et exploitation TTCR	OVIVE/MOBIPUR	Du 01/01/2024 au 31/12/2029	3 787 446 € HT
Tri des Emballages	PAPREC	Du 01/01/2022 au 31/12/2025	3 755 689 € HT
Transport des emballages jusqu'au centre de tri de PAPREC	TRANS'NATURAL	Du 01/01/2024 au 31/12/2026	304 500 € HT
Collecte des PAV	MINERIS (emballages/papiers) GUERIN (verre)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	270 800 € HT
Maintenance de l'installation de traitement du biogaz	BIOME	Du 23/06/2022 au 23/06/2025	200 000€ HT
Communication	LA BOULE À NEIGE	Du 12/02/2023 au 11/02/2026	180 348 € HT
Assistance technique, juridique et financière	Cabinets d'études VALDECH	Du 02/05/2023 au 30/04/2027	78 016 € HT
Changement des consignes de tri sur les conteneurs—Fournitures et Poses	ECOSTOCK SERFIM RECYCLAGE	2024	89 532 € HT
Mission d'assistance pour la mise en œuvre et le suivi des mesures de réduction des impacts environnementaux	ACER CAMPESTRE	Du 01/01/2022 au 31/12/2027	20 975 € HT
Assurances (5 lots)	SMACL/GROUPAMA	Du 01/01/2024 au 31/12/2027	38 500 € HT
Audit Certification ISO 14001	APAVE	Du 01/01/2024 au 31/12/2026	5 325 € HT
Lavage des Conteneurs de tri	SERFIM RECYCLAGE	2024	4 913 € HT

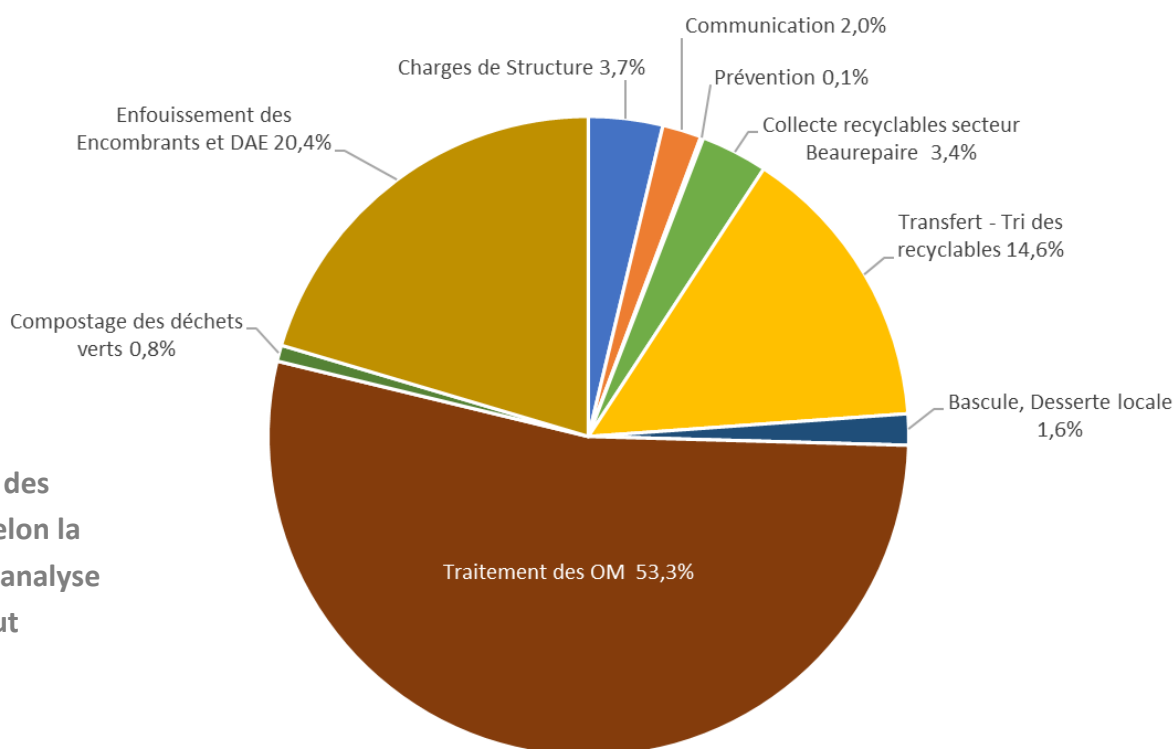
Budget, coûts du service et financement

Bilan financier: dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2024

Section de Fonctionnement 2024	Compte Administratif
Résultat de l'exercice 2024	498 174 €
Report antérieur au 31/12/2023	134 570 €
Résultat global de FONCTIONNEMENT BRUT (hors affectations vers la section d'investissement)	632 744 €

Section de Fonctionnement 2024	Montants TTC
Chapitre 11 Charges à caractère général	7 727 057 €
Dont Prestations	4 422 434 €
Impôts et TGAP	1 430 054 €
Reversements soutiens et recettes à la CCBE, CCMV et CCBI	1 156 599 €
Location immobilière	303 947 €
Autres dépenses, assurances, maintenance, divers	414 023 €
Chapitre 12 Charges de personnel	187 904 €
Chapitre 42 Dotations aux amortissements	1 531 608 €
Chapitre 65 Indemnités des élus	45 347 €
Chapitre 66 Intérêts d'emprunts	393 264 €
Chapitre 68 Provisions Post Exploitation	40 874 €
Total dépenses de fonctionnement 2024	9 926 054 €

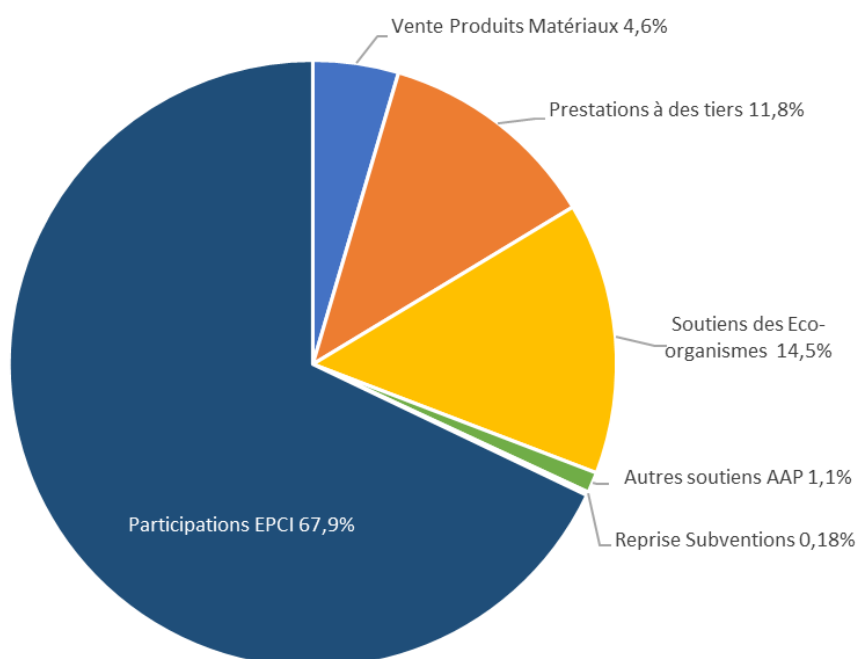
Répartition des dépenses selon la méthode d'analyse Compta-cout



Bilan financier: Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2024

Nature du financement du Service	Montant
Participation des Communautés de Communes membres	7 329 357 €
Soutiens au recyclage des éco-organismes	1 322 423 €
Ventes de Matériaux issus du tri des recyclables et des OM	597 947 €
Tarifs extérieurs : non-membres du SMICTOM	1 075 816 €
Divers	98 685 €
Total Recettes 2024	10 424 228 €

Répartition des recettes selon la méthode d'analyse Compta-cout



Bilan financier: section d'investissement du Compte Administratif 2024

Section d'investissement 2024	Montant	Durée d'amortissement
Création Casier 6 - ISDND (réseau biogaz et voiries)	77 868 €	30 ans
Casier 1—Couverture Finale	1 351 192 €	30 ans
Modernisations des installations UTVDM	178 109 €	10 ans
Equipements Vidéo Protection	1 968 €	5 ans
Mobilier et Matériel de Bureau	5 205 €	2 ans
Remboursement des emprunts	1 280 267 €	
Amortissement des Subventions	27 222 €	
Total dépenses d'investissement 2024	2 921 832 €	

Modalités de financement du service

Les participations des Communautés de Communes membres sont calculées en fonction des tonnages traités et des tarifs 2024, votés et appliqués par délibération 2023-032 en date du 14 décembre 2023.

TARIFS à la TONNE appliqués aux Communautés de Communes Adhérentes	2021	2022	2023	2024
Traitement OM	77.00 €	77.00 €	82.00 €	82.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	37.00 €	45.00 €	52.00 €	59.00 €
Total traitement OM	114.00 €	122.00 €	134.00 €	141.00 €
Refus de Déchèteries	51.00 €	51.00 €	61.00 €	61.00 €
TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes)	37.00 €	45.00 €	52.00 €	59.00 €
Total traitement des refus	88.00 €	96.00 €	113.00 €	120.00 €
Collecte + Tri des emballages, papiers et verres soutiens et reprises déduits pour la CCEBER	46.78 €	44.00 €	44.00 €	111.00 €
Tri des emballages et des papiers hors soutiens et reprises de la CCBI et de la CCBE	348.71 €	323.00 €	323.00 €	317.00 €
Tri des emballages et papiers en mélange hors soutiens et reprises de la CCMV	335.00 €	225.00 €	225.00 €	250.00 €
Broyage de Végétaux	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Participation forfaitaire par habitant	22.28 €	22.28 €	22.28 €	23.00 €

Annexe 1 :

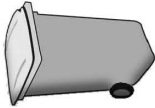


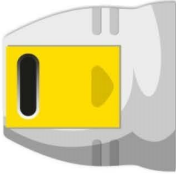


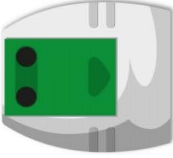





Synthèse des tonnages du SMICTOM et des Communautés de Communes adhérentes

- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Est**
- ⇒ **Communauté de Communes du Massif du Vercors**
- ⇒ **Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**
- ⇒ **Communauté de Communes de Bièvre Isère**
- ⇒ **Bilan du SMICTOM de la Bièvre**

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2024

Communauté de Communes de Bièvre Est

Population desservie: 23 331 habitants (+0,9%)
Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 7 273 tonnes (+1,4 %)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES et PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
 4 417 tonnes collectées - 2,2 %  189,3 kg par habitant - 3,1 %  Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 186 kg/habitant	 696 tonnes collectées + 5,9 %  29,8 kg par habitant + 5,0 %  Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 46 kg/habitant	 755 tonnes Collectées + 0,6 %  32,4 kg par habitant - 0,3 %  Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 36 kg/habitant	 1 405 tonnes Collectées + 12,9 %  60,2 kg par habitant + 11,9 % 

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2024

Communauté de Communes du Massif du Vercors

Population desservie: 12 474 habitants (+0,3%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 5 050 tonnes (+0%)

ORDURES MENAGERES



2 540 tonnes
collectées **- 2,5 %**

203,6 kg
par habitant **- 2,8 %**

Région ALUVERGNE RHONE ALPES
Zone Touristique
259 kg/habitant

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES EN MELANGE



794 tonnes
collectées **+ 6,9 %**

63,7 kg
par habitant **+ 6,5 %**

Région ALUVERGNE RHONE ALPES
Zone Touristique
61 kg/habitant

EMBALLAGES EN VERRE

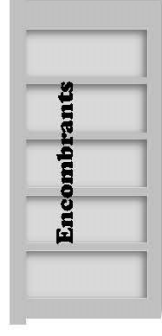


752 tonnes
Collectées **+ 0,5 %**

60,3 kg
par habitant **+0,1 %**

Région ALUVERGNE RHONE ALPES
Zone Touristique
69 kg/habitant

REFUS DE DECHETERIE



964 tonnes
Collectées **+ 1,1 %**

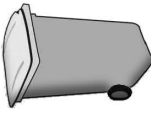
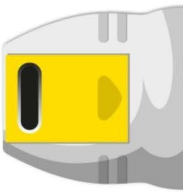
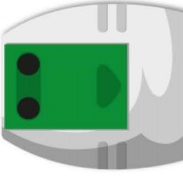

77,3 kg
par habitant **+ 0,8 %**

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2024

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Population desservie: 16 059 habitants (+0,3%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 4 145 tonnes (+0,2%)

ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES et PAPIERS RECYCLABLES	EMBALLAGES EN VERRE	REFUS DE DECHETERIE
 <p>1 794 tonnes collectées + 0,8 %</p> <p>111,7 kg par habitant + 0,4 %</p> <p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat Mixte à dominante rurale 186 kg/habitant</p>	 <p>774 tonnes collectées + 2,4 %</p> <p>48,2 kg par habitant + 2 %</p> <p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 46 kg/habitant</p>	 <p>545 tonnes Collectées - 5,2 %</p> <p>33,9 kg par habitant - 5,5 %</p> <p>Région AUVERGNE RHONE ALPES Habitat MIXTE à dominante rurale 2021 36 kg/habitant</p>	 <p>1 032 tonnes Collectées + 0,7 %</p> <p>64,3 kg par habitant + 0,4 %</p>

SYNTHESE DES PERFORMANCES 2024

Communauté de Communes de Bièvre Isère

Population desservie: 57 041 habitants (+0,7%)
Tonnages de déchets traités par le SMICTOM : 19 429 tonnes (-5,3 %)

ORDURES MENAGERES

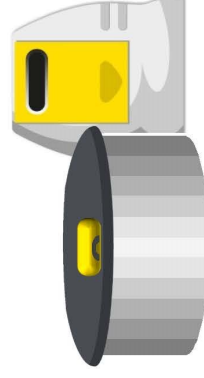


11 191 tonnes
collectées **+ 2,8 %** ↗

196,2 kg
par habitant **+ 2,1 %** ↗

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat Mixte à dominante rurale
186 kg/habitant

EMBALLAGES et PAPIERS RECYCLABLES

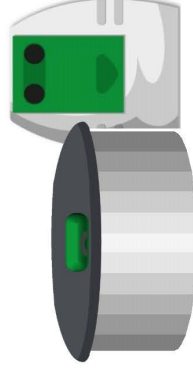


1 918 tonnes
collectées **+ 7,9 %** ↗

33,6 kg
par habitant **+ 7,1 %** ↗

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale
46 kg/habitant

EMBALLAGES EN VERRE

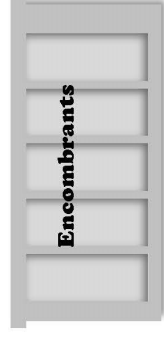


1 867 tonnes
Collectées **-2,4 %** ↘

32,7 kg
par habitant **-3,1 %** ↘

Région AUVERGNE RHONE ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale
36 kg/habitant

REFUS DE DECHETERIE



4 453 tonnes
Collectées **- 24,9 %** ↘

78,1 kg
par habitant **- 25,5 %** ↘

SMICTOM DE LA BIEVRE

Population desservie: 108 905 habitants (+0,7%)

Tonnages de déchets traités par le SMICTOM pour ses adhérents : 35 897 tonnes (-2,6%)

ORDURES MENAGERES

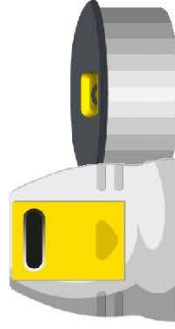


19 942 tonnes
collectées **+0,8 %**

183,1 kg
par habitant **+0,1 %**

Région AUVERGNE RHONE-ALPES
Habitat Mixte à dominante rurale
186 kg/habitant

EMBALLAGES et PAPIERS RECYCLABLES

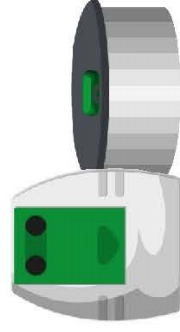


4 182 tonnes
collectées **+6,3 %**

38,4 kg
par habitant **+5,6 %**

Région AUVERGNE RHONE-ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale
45 kg/habitant

EMBALLAGES EN VERRE



3 920 tonnes
Collectées **-1,7 %**

35,9 kg
par habitant **-2,3 %**

Région AUVERGNE RHONE-ALPES
Habitat MIXTE à dominante rurale
36 kg/habitant

REFUS DE DECHETERIE



7 854 tonnes
Collectées **-14,2 %**

71,92 kg
par habitant **-14,7 %**

Annexe 2

Synthèse des flux gérés par le SMICTOM

ORDURES MANAGERES ET REFUS DE DECHETERIES

Ordures Ménagères : 21 234 tonnes collectées par les communautés de communes et réparties ainsi :

Adhérents du SMICTOM	19 942 tonnes
SMVIC	1 142 tonnes
Vienne Condrieu agglo	130 tonnes
Divers	21 tonnes

UTVDM
(Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers)
Traitement Mécano-Biologique

Recyclage
Acier : 268 t
Aluminium : 33 t
Plastique : 305 t

-23 % des tonnages

Refus de Déchèteries : 7 854 tonnes (issus des déchèteries gérées par les communautés de communes)
DAE: 5 336 tonnes
Déchets des Activités Economiques

ISDND
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
29 624 tonnes
(16 434 t d'OMR, 7 854 t de RD et 5 336 t de DAE)

Biogaz capté : 4 191 049 m3 - Biogaz valorisé : 4 182 128 - Biogaz torché : 8 921 m3	Lixiviats traités : 16 297 m3 - Rejets évaporés : 1 204 m3 - Rejets vers TTCR : 13 910 m3
---	--

DECHETS VERTS

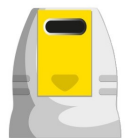
Végétaux : 2 429 tonnes (issus des déchèteries gérées par les communautés de communes)

Broyage et transfert en centre de compostage

RECYCLABLES



Emballages et papiers CCMV : 794 tonnes



Emballages et papiers CCBI CCBE CCEBER : 3 388 tonnes



Verre : 4 041 tonnes

Installation de Transit
Penol

Centres de Tri :
Paprec à St Priest (69)

Papierier

Verrier

Recyclage
1 931 t
Acier : 204 t
Aluminium : 49 t
Plastique : 673 t
Briques alimentaires : 86 t
Cartonnettes : 836 t
Autres fibreux : 82 t

Incinération
Refus de tri : 1 143 t
UIOM (68%)
Bourgoin-Jallieu et Lyon
iSDND (32%)
Maillet

1 001 t

SMICTOM M

de la Bièvre

SMICTOM DE LA BIEVRE

Site de traitement et de valorisation des déchets ménagers

113, chemin des carrières

38260 PENOL

Tel 04 74 53 82 30

www.smictom-bievre.fr

